

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 juin 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Frédéric BOUSQUET représenté par Solange BIAGGI - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandra DALBIN représentée par Kheïra ZENAFI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Jean-Claude DELAGE représenté par Nathalie FEDI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Bernard JACQUIER - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Vincent GOMEZ représenté par Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE représenté par Alain CHOPIN - Eric LE DISSES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Louisa HAMMOUCHE - Marie-Louise LOTA représentée par Daniel HERMANN - Bernard MARTY représenté par Marc POGGIALE - Florence MASSE représentée par Eric SCOTTO - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Isabelle SAVON - Gérard POLIZZI représenté par Lisette NARDUCCI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Michel AZOULAI - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE - Patrick VILORIA représenté par Marie-Christine CALATAYUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Jean ROATTA - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 012-337/18/CT

■ Approbation de la Charte Métropole - Grand Port Maritime de Marseille entre les partenaires du territoire

Avis du Conseil de Territoire

DGDU 18/16486/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Ensemble le territoire métropolitain et le port sont confrontés à des enjeux majeurs en termes de prise de leadership et de positionnement en Europe en Méditerranée et dans le monde .

La charte Ville-Port signée en 2013 entre la ville de Marseille et les partenaires du territoire a constitué une réponse forte en proposant une vision d'avenir partagé ; elle voit aujourd'hui ses objectifs en cours de réalisation :

Les grands chantiers qu'elle a identifiés produisent des projets concrets dans les domaines de l'économie portuaire et territoriale (SmartPort ; TTC), des infrastructures portuaires et dessertes terrestres (porte 4) et aussi de l'aménagement urbain et synergies Ville-port (EUGJ, Estaque Maritime, OAP, MP).

La structure de pilotage retenue a également porté ses fruits avec un processus de travail collectif en comité de pilotage animant la démarche et regroupant les signataires avec un comité technique organe instructeur des projets préparés par les chantiers.

Comme le notait la charte Ville-Port, elle ne constitue pas « un aboutissement, mais le début d'un processus de renouveau », le port s'ouvrant à la ville et le territoire soutenant le développement du port et de ses activités.

La charte Ville Port demeure ainsi active et ses projets continuent d'être portés par ses partenaires.

C'est dans cette continuité que la CMP intègre le Port dans le territoire métropolitain, définissant un grand projet collectif et une forme de gouvernance entre l'ensemble des partenaires éprouvée au sein de la Charte Ville-Port depuis 2013 et élargie au territoire d'Aix-Marseille-Provence, afin de renforcer le développement économique du port et de la métropole, de mieux les insérer dans les flux méditerranéens et mondiaux, et d'en faire un leader sur le plan de l'excellence environnementale.

Pour ce faire la charte métropole port :

- s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des documents stratégiques des partenaires et en premier lieu ceux de la métropole, du port et de l'Etat – mais également avec les stratégies et les projets d'investissements du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur, notamment dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région ;
- renforce la volonté de concertation à l'instar de la concertation continue des bassins ouest afin de favoriser la compréhension et l'adhésion au projet de développement des espaces du territoire métropolitain auprès des élus des associations et de la population ;
- fixe un cadre partenarial visant à identifier en commun les axes de développement du secteur de la logistique, des énergies renouvelables, de l'économie numérique, autour des enjeux d'environnement, de foncier, d'énergies renouvelables ou de mobilité des personnes comme des marchandises.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

- détaille des projets d'investissements opérationnels, financés ou à financer, à réaliser dans un calendrier défini à l'horizon du contrat de plan Etat-région en cours;
- décrit des actions constituant des démarches de développement et d'accompagnement.

Ces projets et ces actions sont organisés autour de trois grands axes stratégiques :

- développer l'attractivité et la compétitivité de l'ensemble du territoire en créant de la valeur ajoutée et en favorisant l'innovation
- Intensifier l'intégration d'une armature multimodale au service de la mobilité des marchandises et des personnes
- Aménager une métropole portuaire durable dans la performance environnementale et la bonne intégration du fonctionnement portuaire dans son environnement humain, eux-mêmes déclinés en programmes pour un meilleur suivi collectif.

Leur mise en œuvre sera suivie par la gouvernance de la charte, comité de pilotage et comité technique, au regard de critères communs détaillés et d'indicateurs de réalisation, témoins des axes stratégiques définis.

Le conseil de développement du GPMM a été saisi le 16 avril 2018 du projet de document par Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et a rendu son avis lors de sa séance du 15 juin 2018.

Il émet globalement un avis très favorable au projet en soulignant l'importance qu'il faut accorder à la mise en place effective d'une nouvelle gouvernance fluide, rassemblant tous les acteurs publics et privés afin d'atteindre les objectifs affichés.

Toutefois, la synthèse des échanges organisés au sein de chacun de ses groupes de travail lui a permis de faire part de remarques et de suggestions, organisées en six points concernant le devenir de la Charte Ville Port, les thèmes couverts par la charte, les modalités d'association des communes, les enjeux entre les bassins et les territoires, la question du transport de marchandises et les indicateurs proposés pour le suivi de la charte.

L'ensemble de ces observations devra être considéré et mis en œuvre dans le cadre de la charte gouvernée par son comité de pilotage, assurant ainsi une parfaite convergence des acteurs concernés.

Le texte présenté tient compte de cet avis dans tous ses aspects de fond et de forme et assure ainsi une parfaite convergence des acteurs concernés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Développement du GPMM émis le 15 juin 2018 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

- Le projet de délibération portant sur l'« approbation de la Charte Métropole Port entre les partenaires du territoire ».

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de la Charte Métropole Port pour le territoire métropolitain ;
- Le rôle de la Métropole, du GPMM et des partenaires du Territoire métropolitain pour son développement et son équilibre.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur le projet de délibération portant sur l'approbation de la Charte Métropole Port entre les partenaires du territoire .

Présents	100	
Représentés	35	
Voix Pour	120	
Voix Contre	0	
Abstentions	14	
Ne prend pas part au vote		1

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Ne prends pas part au vote :

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018